

# GELIFLEUR

## GEL CONTACT DÉSINFECTANT ET ODORIFERANT POUR TRAITEMENT DES ENDROITS MALODORANTS. USAGE PROFESSIONNEL

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Gel fluide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 985 g/ +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	: Pratiquement neutre.
. pH pur	: 7.80.
. ODEUR	: Fleurie boisée.
. INFLAMMABILITE	: Ininflammable.
. ASPECT	: Limpide couleur lilas
. VISCOSITE BROOKFIELD à 17 °c	: 600 centipoises - mobile 4 vitesse 100 t/mn.

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

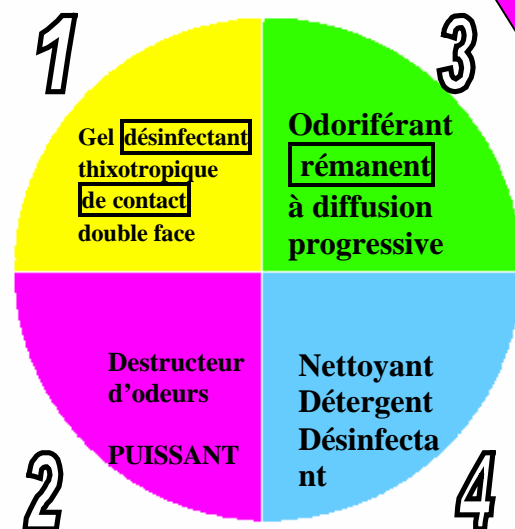
Miscible à l'eau. Gel thixotropique, adhère sur les surfaces verticales, inclinées ou irrégulières. Economique, pas de pertes par ruissellement. Longue rémanence, espace la fréquence d'application. N'attaque pas les supports usuels, métalliques, plastiques.

#### MULTIFONCTIONS :

satisfait à la norme **NF EN 1040** (pv. 99116/1)

satisfait à la norme **NF EN 1276** (p.v. 99116/2) en conditions de saleté

- Désinfectant de contact : Inhibe le développement, par la synergie de ses fonctions désinfectantes, de la flore bactérienne sur les surfaces, stoppe la prolifération des bactéries et champignons à l'origine des fermentations malodorantes, putrides, odeurs de moisi ou levurées, etc...
- Libère progressivement des fonctions destructrices d'odeurs.
- Constitue un odoriférant permanent par sa diffusion progressive. Après séchage complet, laisse sur les surfaces, parois des matériels et contenants à déchets, un film réhydratable, à propriétés nettoyantes, détergentes, désinfectantes. Permet ainsi, à l'aide d'un jet, d'assurer le nettoyage et la désinfection terminale des surfaces avant nouvelle application.



Evitez la multiplication des microorganismes, à la fois sur les parois des conteneurs à déchets et dans les liquides et jus des denrées alimentaires qui s'écoulent au fond des bacs, lorsque les sacs sont insuffisamment étanches ou percés par des os ou coquillages.

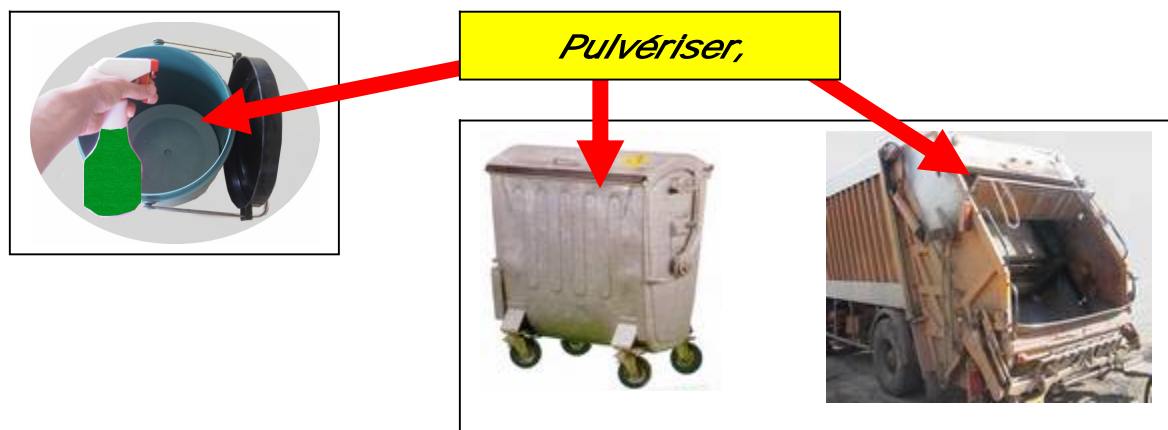
UTILISATIONS	UTILISATEURS
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Poubelles, locaux à poubelles</li> <li>● Bacs et matériels de stockage des déchets</li> <li>● Conteneurs à ordures</li> <li>● Bennes de ramassage</li> <li>● Zones de tri et déchetteries</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Collectivités</li> <li>● Cuisines, cantines</li> <li>● Restaurants</li> <li>● Crèches, hôpitaux</li> <li>● Terrains de campings</li> <li>● Ateliers d'équarrissage, déchetteries</li> </ul>

Par la combinaison de ses fonctions odoriférantes, destructrices des mauvaises odeurs et répulsives, réduit l'attraction des mouches notamment dans les conteneurs à déchets. . Participe à l'hygiène indispensable dans l'environnement des déchets et à la lutte contre les mauvaises odeurs.

## MODES ET DOSES D'EMPLOI

### APPLICATION :

Effectuer une fine pulvérisation uniforme directe sur les surfaces, ( à titre indicatif, d'environ de 150 à 160 grammes par m<sup>2</sup>, selon les supports ) bacs et conteneurs, matériels de collecte ; à l'état pur ou dilué, à raison d'une partie pour 1 à 3 parties d'eau, en fonction de l'intensité des mauvaises odeurs à détruire, origine et importance des matières organiques fermentescibles ou déchets présents sur les surfaces.



**BACS, POUBELLES, VIDE ORDURES, LOCAUX à DÉCHETS MÉNAGERS, HOPITAUX, CUISINES,...**

#### Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.